



Commune de Rochefort

(Neuchâtel)

Administration communale
Place du Collège 4
CH - 2019 Rochefort

⇒ **Aux habitant-e-s de Rochefort**

Tél. 032 / 855 11 19

commune.rochefort@ne.ch
www.rochefort.ch

Utilisation de l'eau potable, biodiversité, canicule et feux en plein air

Madame, Monsieur,

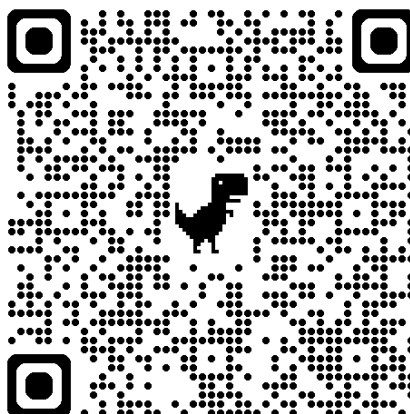
A l'entame d'un été qui s'annonce ensoleillé, le Conseil communal souhaite vous sensibiliser aux bonnes pratiques concernant l'utilisation de l'eau potable, la biodiversité mais également l'importance d'une bonne hydratation et la prévention des incendies.

Eau potable

L'eau potable dont nous avons la chance de bénéficier provient principalement de l'aqueduc de la Ville de Neuchâtel (sources situées dans les Gorges de l'Areuse) et, dans une moindre mesure, de nos propres sources (Broyons et Balizet). Préalablement, l'eau parcourt un long chemin. Pour les sources des Gorges de l'Areuse, elle est drainée et purifiée depuis l'âge glaciaire par les sous-sols sous la Montagne de Boudry sur la rive droite de l'Areuse où elle est récupérée depuis la fin du 19^{ème} siècle. Des travaux titanesques avaient alors été effectués en un temps record à mains d'homme, pour l'amener par un aqueduc de 19km jusqu'à Neuchâtel tandis qu'un ouvrage similaire capte celle de la rive gauche pour aller vers la Chaux-de-Fonds. Rochefort peut depuis lors bénéficier de cette infrastructure.

Si la sécurité d'alimentation en eau de notre Commune n'est nullement remise en question grâce à l'aqueduc, ce même en période de canicule, le Conseil communal entend rappeler que l'eau demeure un bien précieux et qu'il convient de l'utiliser avec parcimonie. Ainsi, quelques gestes simples vous permettront de l'économiser et, par la même occasion, d'alléger votre facture d'eau. Ceux-ci sont les suivants : **privilégiez une douche à un bain, utilisez un pommeau de douche économique et des économiseurs d'eau aux robinets, chassez moins d'eau dans les toilettes, évitez de laisser couler l'eau inutilement, choisissez des appareils économes, arrosez manuellement votre jardin potager**. Bien entendu, en cas de mesures exceptionnelles (sécheresse durable, pollution, etc.), le Conseil communal tiendra informé ses administré-e-s via une communication circonstanciée.

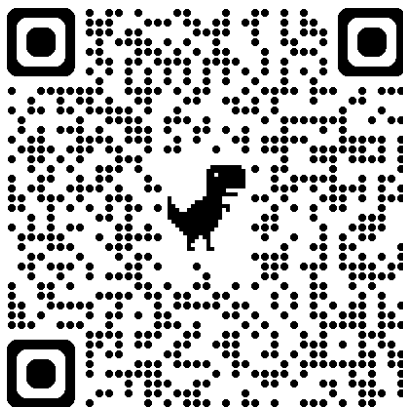
La Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE) a en outre recensé une publication intéressante en lien avec la problématique de l'utilisation judicieuse de l'eau de pluie. Vous la trouverez ci-après (QR-Code).



Mesures en faveur de la biodiversité

Le guide ci-après recense de multiples actions – pour la plupart simples – en faveur de biodiversité et de l'amélioration du climat dans l'environnement urbain.

La Commission de l'énergie et de l'environnement (CEE) vous invite à consulter ces fiches de recommandations.



Canicule

Economiser l'eau ne signifie pas de ne pas en consommer, bien au contraire. En période de grandes chaleurs, comme c'est le cas ces derniers jours, **il est fondamentalement important de veiller à bien s'hydrater. Buvez donc - de l'eau ! - sans ménagement, préventivement, avant d'avoir soif.** D'autres bons réflexes sont également à privilégier :

- Pensez à baisser les stores le jour ;
- Aérez tôt le matin puis fermez portes et fenêtres pour les rouvrir la nuit et profiter de la fraîcheur nocturne ;
- Mangez des repas froids, légers et rafraichissants ;
- Reposez-vous si possible au plus chaud de la journée ;
- Rafraîchissez-vous autant que possible.

Depuis 2025, au niveau de votre Commune, un plan canicule est opérationnel. Celui-ci prévoit que chaque personne qui le souhaite peut-être contactée régulièrement, en période de fortes chaleurs, par une personne de la Commune. Cette mesure se veut préventive mais vise aussi à apporter toute aide nécessaire aux personnes en ayant besoin. **Pour vous inscrire, un simple appel téléphonique suffit (032 855 11 19).**

Attention aux feux

Qui dit belle saison dit grillades, torrées et autres plaisirs culinaires en plein air. Attention toutefois lors de l'allumage de feux, en particulier les foyers ouverts en forêts. Par feux ouverts ou assimilables il faut comprendre, entre autres, toute mise à feu quelle qu'en soit la nature, les torrées et "barbecues" en forêt, dans les lisières, les pâturages boisés ou à proximité, y compris dans les installations prévues à cet effet. **Surveillez le foyer en permanence et veillez à son extinction complète avant de quitter les lieux !**

De plus, référez-vous à d'éventuelles restrictions décidées par les instances cantonales.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à la présente et, en vous souhaitant un bel été ensoleillé, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.